

## **Projet de complexe touristique de Portbail en front de mer : le tribunal annule la révision du POS**

Le projet d'aménagement du grand complexe du domaine des Pins à Portbail est freiné. Le Tribunal administratif de Caen, dans une décision du 18 février 2011, a annulé la révision simplifiée du POS de la commune de Portbail qui permettait cette construction en front de mer sur un milieu dunaire de 5,5 hectares.

Une position qui va dans le sens du respect de la loi Littoral.

Manche Nature se dit « **satisfaite** ». Selon l'association, « **l'État, dans le cadre de l'affaire Xynthia, semble avoir compris qu'en bord de mer l'urbanisation doit être limitée voir proscrite** ».

Ouest-France, vendredi 04 mars 2011

---

### **Frein au projet touristique de Portbail**

**Obstacle pour le projet de balnéothérapie : le tribunal a annulé la révision du POS permettant sa construction.**

Depuis 2003, La municipalité de Portbail a à cœur de développer une balnéothérapie. Avec à proximité : « **La construction d'un hôtel, d'un Motel nouveau concept et de résidences de tourisme**, expliquait en octobre 2009, Guy Cholot, maire de la ville. **Le tout en préservant le site.** » Cette déclaration a toute son importance puisque celui qui est retenu, le domaine des Pins, est situé en front de mer. « **En terrain constructible.** »

Le dossier est confié aux bons soins de la Shema (Société d'aménagement d'Hérouville-Saint-Clair). « **Les services de l'État ont donné leur accord** », et le conseil municipal approuve le 3 novembre 2009 la révision simplifiée du plan d'occupation des sols (POS) de la commune pour permettre au complexe touristique de 5,5 ha de voir le jour.

Fin 2010, l'association Manche Nature montre au créneau et porte plainte. « **Le projet contrarie la loi littoral**, expliquent les représentants. **Le maire revendiquerait-il le droit, en tant qu' élu local, de se dispenser du respect de la loi ?** »

Le 18 février dernier, le couperet tombe. Le tribunal administratif de Caen donne raison à Manche Nature et annule la révision du POS. Une satisfaction pour l'association. De son côté, l' élu déclare : « **Je suis vraiment déçu. Cette entreprise est nécessaire pour la commune, la Côte des Isles et même le département.** » Et de rappeler : « **Plus de 60 emplois sont à la clef.** » Loin de baisser les bras, la municipalité pense déjà à réanalyser le dossier. « **Nous allons peut-être changer nos orientations.** » Guy Cholot envisage même de solliciter Manche Nature. Afin de trouver un terrain d'entente.

La Manche-Libre, 04 Mars 2011

---

### **Portbail : le projet de Thalasso annulé**

Le tribunal administratif de Caen a annulé la révision simplifiée du POS de Portbail permettant l'aménagement d'un complexe touristique en front de mer. Ce complexe, qui devait être composé d'un centre de remise en forme, d'un hôtel et d'une résidence touristique, devait s'étendre sur un milieu dunaire de 5,5 hectares.

Le Tribunal administratif a considéré que l'extension de l'urbanisation permise par la révision du POS sur le secteur du domaine des pins, situé au bord de mer, n'était pas limitée et donc contraire à la loi littorale.